



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-03

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 14 AVR. 2025

ID : 062-216209080-20250410-03_2025-DE

Berger
Levrault

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 10 avril 2025 à 19 heures,

Date de convocation : Le 27 mars 2025
Date d'affichage : Le 27 mars 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Emilie LISSE, Jean-Pierre FLOUR, Patrick GOMEL, Valérie DELATTRE, Sylviane CORNET, Michel QUANDALLE, Philippe LELIEVRE, Marie-Françoise LECAILLE

13/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Dominique NAVET
- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Béatrice BOULY
- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Patrick GOMEL
- Julien DIEU donne pouvoir à Alain FIX
- Tatiana LECUYER donne pouvoir à Jean-Pierre FLOUR

6/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Jean- Pierre FLOUR est nommé secrétaire de séance.

AFFECTATION DU RESULTAT

Suivant le résultat de l'exercice 2024, Monsieur le Maire propose d'affecter le budget de la manière suivante :

Libelle	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
RESULTATS REPORTES		805 187,86€		993 639,09€
PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT				
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE	1 259 114,29€	1 587 017,25€	1 345 556,37€	913 852,46€
TOTAUX	1 259 114,29€	2 392 205,11€	1 345 556,37€	1 907 491,55
RÉSULTAT DE CLÔTURE		1 133 090,82€		561 935,18€

Reste à réaliser : 561 935,18€ - 364 512,00 + 85 878,80€ = 283 301,98€

L'excédent de fonctionnement **1 133 090,82€** sera affecté au compte comme suit :

AU COMPTE 002	983 090,82€
AU COMPTE 1068	150 000,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 19 voix pour, approuve l'affectation du résultat présenté par Monsieur le Maire.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

14 AVR 2025

ID : 062-216209080-20250410-03_2025-DE



Lors du vote du compte administratif	
Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	12
Nombre de suffrages exprimés	13
Votes Contre	0
Pour	13

Commune de La Capelle-les-Boulogne

Délibération sur le compte administratif, sur le compte de gestion et sur l'affectation des résultats.

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats	
Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrages exprimés	13
Votes Contre	0
Pour	13

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence (1) de C. VANDEKERKHOF, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par JM DEGREMONT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		805 187,86
Part affectée à l'investissement		
Opérations de l'exercice	1 259 114,29	1 987 017,25
Totaux	1 259 114,29	2 392 205,11
Résultat de clôture		1 133 090,82

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
		993 839,98
	1 345 556,37	913 352,48
	1 345 556,37	1 907 491,65
		561 935,18

	ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
		1 798 828,95
	2 604 670,66	2 500 369,71
	2 604 670,66	4 299 698,66
		1 685 028,00

Besoin de financement
Excédent de financement
Restes à réaliser DEPENSES
Restes à réaliser RECETTES
Besoin total de financement
Excédent total de financement

561 935,18
384 512,00
85 879,80
283 301,98

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros.

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

150 000 €
983 000,82 €

au compte 1068 (recette d'investissement)
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

[Signature]



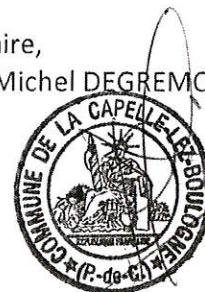
(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

Fait à La Capelle-Lès-Boulogne

Le

Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT



Certifié et rendu exécutoire le :

14 AVR 2025

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 14 AVR. 2025



ID : 062-216209080-20250410-03_2025-DE

